

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 6 février à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Monsieur le conseiller Jean-Claude Loyer
Monsieur le conseiller Pierre Leblanc
Monsieur le conseiller Derek Dubeau

Sont absents :

Madame la conseillère Pauline Sauvé
Monsieur le conseiller Sandy MacKay

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard
Monsieur le directeur des travaux publics Martin Lafrenière

Citoyens

Monsieur Gilles Labelle

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2013-02-034 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Loyer et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants aux Varia : H-1 – Consultation JPierre Carrière Inc. ; H-2 – Entente mutuelle en sécurité incendie avec Kazabazua; H-3 – « TECQ » concernant l'intervention sur le moteur de la pompe à la STEP de Mont Ste-Marie ; H-4 – Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement N° 2013-03-001; H-5 –Achat publicitaire 2013 à la radio de CHGA ; H-6 – Politique familiale adjudication de la proposition de Plania ; H-7 – PADD avis public concernant les consultations dans l'hebdo La Gatineau.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-02-035 Adoption du rapport incendie

Il est proposé par Monsieur le conseiller Derek Dubeau et il est résolu d'adopter le rapport mensuel du mois de janvier 2013 tel que présenté par Monsieur de directeur du service d'incendie Marc Barbe.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-036 Adoption des comptes de la période

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Loyer et il est résolu d'adopter les comptes et les ajouts de la période, vérifiés par Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le conseiller Jean-Claude Loyer du conseil municipal, portant les numéros 5352 à 5382 inclusivement pour un montant total de 106 186.19 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-037 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 1 à 5.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-038 Procès-verbal de la Séance extraordinaire du 16 janvier 2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Loyer et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la Séance extraordinaire du 16 janvier 2013.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-039 Procès-verbal de la Séance ordinaire du 16 janvier 2013

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la Séance ordinaire du 16 janvier 2013.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-040 Groupe CLR – Centre de répartition 9-1-1

Considérant que le Centre local de répartition 9-1-1 a procédé à l'implantation d'un tout nouveau système de répartition assistée par ordinateur connu sous l'abréviation de « SRAO » afin d'améliorer le service offert aux citoyens au niveau des appels d'urgences ;

Considérant que Groupe CLR demande à la municipalité l'autorisation d'importer un extrait de notre rôle d'évaluation à des fins exclusives de traitements de données associés au lieu d'une intervention afin de faciliter le mode de déploiement le plus efficace de nos ressources d'urgence ;

Considérant que toutes les informations transmises à Groupe CLR dans le cadre de leurs opérations de réponses aux appels 9-1-1 seront utilisées qu'à ces fins exclusives et feront l'objet des règles de confidentialité prévues aux législations fédérales et provinciales ;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'autoriser la MRC Vallée-de-la-Gatineau à transmettre en format numérique un extrait de notre rôle d'évaluation au Groupe CLR.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-041 Emploi d'été Canada 2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Loyer et il est résolu d'autoriser le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à présenter une demande de financement pour deux (2) étudiants dans le cadre du programme d'Emploi d'été Canada 2013.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-042 Élection municipale et élection du préfet 2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Loyer et il est résolu de faire suivre avec les comptes de taxes l'avis concernant les exigences de l'article 55.2 de la LERM relatif aux propriétaires non-inscrit sur la liste électorale municipale et sur la liste électorale du préfet, des règles relatives à leur inscription et l'accès en ligne des formulaires SMR – 9.2 (anglais / français) et du formulaire SP – 9.2 (anglais / français) sur notre site web.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-043 Adoption du Règlement portant le N° 2013-02-001 déterminant les taux de taxes et de tarifications pour l'exercice financier 2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Derek Dubeau et il est résolu d'adopter le Règlement portant le N° 2013-02-001 déterminant les taux de taxes et de tarifications pour l'exercice financier 2013.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Canada
Province de Québec
MRC Vallée-de-la-Gatineau

RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-02-001

**RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET LES
TARIFICATIONS
DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER
2013**

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil, tenue en date du 05 décembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Derek Dubeau et il est résolu que le conseil ordonne et statue par la présente ainsi qu'il suit, à savoir,

**ARTICLE 1 TAUX APPLICABLE SUR LA VALEUR
IMPOSABLE AU RÔLE D'ÉVALUATION
2013**

Taxes foncières générales	0.3893/100\$ d'évaluation
Taxes distinctes agricoles	0.3067/100\$ d'évaluation
Taxes-Service de la dette	0.0633/100\$ d'évaluation
Taxes-MRCVG	0.0759/100\$ d'évaluation
Taxes-Sûreté du Québec	0.0471/100\$ d'évaluation

TAUX DES TAXES SPÉCIALES: «Secteur Mont Ste-Marie»

Taxe de secteur MSM-Eau	0.0484/100\$ d'évaluation
Taxe de secteur-MSM-Égout	0.0601/100\$ d'évaluation

N.B.

*Le total du taux de la taxe est donc de 0.05756/100\$ d'évaluation
Le total du taux de la taxe, distinct agricole, est de
0.4931/100\$ d'évaluation*

**ARTICLE 2 TARIF FIXE APPLICABLE SUR LES
UNITÉS D'ÉVALUATION IMPOSABLE
2013**

Développement économique et touristique	11.45\$
Fonds Bleu	2.75\$
50% Service de la police	63.63\$

EXEMPTION : Les immeubles reconnus comme étant une rue ou un chemin, privé ou public, ainsi que tout emplacement ne pouvant faire l'objet d'un permis de construction.

**ARTICLE 3 TARIF DE COMPENSATION POUR LE
SERVICE D'AQUEDUC (secteur Mont
Ste-Marie seulement)**

3-1 RÉSIDENTIEL (par unité de logement)

Tarif de base	87.00\$
Par chambre à coucher	43.65\$
Par terrain vague - résidentiel	85.00\$

3-2 COMMERCIAL

TAUX FIXE :

Hôtel l'Abri	4 860.00\$
Ski –Entrepôt-Trappeur-etc.	7,300.00\$
Golf	3,250.00\$
Motel Alpine	900.00\$

**ARTICLE 4 TARIF DE COMPENSATION POUR LE
SERVICE D'ÉGOUT (secteur Mont Ste-
Marie seulement)**

4-1 RÉSIDENTIEL (par unité de logement)

Tarif de base	385.00\$
Par chambre à coucher	150.80\$
Par terrain vague – résidentiel	367.00\$

4-2 COMMERCIAL

TAUX FIXE :

Auberge l'Abri	5 400.00\$
Alpine	1,000.00\$
Ski	22,318.00\$

**ARTICLE 5 TARIF DE COMPENSATION POUR LE
SERVICE DE DISPOSITION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES**

5-1	<p>TAUX FIXE RÉSIDENTIEL</p> <p>Déchets domestiques – élimination 115.00\$ Collecte sélective – recyclage 45.00\$</p>
5-2	<p>TAUX FIXE COMMERCIAL</p> <p>Commerces–élimination/recyclage 285.00\$ Ski-Trappeur-Entrepôt, etc. 3 995.00\$ Golf 1 020.00\$ Garage 2 280.00\$</p>
ARTICLE 6	<p>TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE VIDANGE DE FOSSES</p>
6-1	<p>FOSSE À RÉTENTION</p> <p>Le tarif de base est de 110.00\$</p> <p>VOLUME - Pour chaque 100 gallons additionnel, dépassant 2500 gallons, un montant supplémentaire de 3.00\$ par 100 gallons sera exigé;</p> <p>Service après les heures ouvrables et les fins de semaine selon la disponibilité des employés, un montant supplémentaire de 120\$ sera exigé.</p>
6-2	<p>VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE PAR OCCUPATION</p> <p>Annuelle – vidange 2 ans – tarif annuel 100.00\$ Saisonnnière – vidange 4 ans – tarif annuel 50.00\$</p> <p>En plus, toute fosse septique dépassant 2500 gallons sera tarifée annuellement 3\$ des 100 gallons supplémentaires.</p> <p>Service après les heures ouvrables et les fins de semaine selon la disponibilité des employés, un montant supplémentaire de 120\$ sera exigé.</p>
6-3	<p>VIDANGE DE TOILETTE PORTATIVE</p> <p>Un tarif fixe de 50\$ sera chargé pour la vidange d'une toilette portative.</p>
ARTICLE 7	<p>TARIF FIXE APPLICABLE SUR LES UNITÉS DE LOGEMENT</p> <p>Plaquette et numérotation civique 30.00\$ (non récurrent)</p>
ARTICLE 8	<p>TERRITOIRE AGRICOLE</p> <p>Considérant la loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles pour l'ensemble du territoire agricole situé dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie :</p> <p><i>« Les frais professionnels relatifs aux normes des distances séparatrices ainsi qu'aux normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes, tels que l'élevage à forte charge d'odeur, seront à la charge du demandeur ainsi que tous les frais reliés à la consultation publique tenue par la MRC Vallée-</i></p>

de-la-Gatineau, conformément aux exigences des lois applicables. »

**ARTICLE 9 TARIF POUR DOCUMENTS DÉTENUS
PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LA
TRANSCRIPTION ET LA
REPRODUCTION SONT :**

- a) 5.00\$ Tout certificat et copie de compte de taxe supplémentaire;
- b) 2.00\$ Carte routière municipale-Plaque véhicule;
- c) 25.00\$ Attestation de conformité concernant la réglementation municipale pour un projet de production animale;
- d) 15.00\$ Frais pour la transmission de documents par télécopieur ou par messenger;
- e) Carte « Goutte d'eau, Parc des bagnoles » *selon facturation des coûts, les frais de livraison et d'expédition*
- f) Carte «Goutte d'eau, Lac des trente et un milles
Selon facturation des coûts, les frais de livraison et d'expédition
- g) 2.00\$ Télécopie locale
- h) 5.00\$ Télécopie interurbaine
- i) 1.00\$ Épinglette
- j) 10.00\$ Casquette
- k) 0.35\$ la photocopie plus de 15 copies 0,30\$
- l) 0.45\$ la photocopie couleur, plus de 15 copies 0,40\$
- m) 13.75\$ Rapport d'évènement ou d'accident
- n) 0.40\$ Extrait du rôle d'évaluation
- o) 0.35\$ par page, copie de règlement, maximum 35\$
- p) 0.01\$ par nom, Liste électorale
- q) 0.10\$ Étiquette autocollante

ARTICLE 10 AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Le présent règlement abroge tous les autres règlements similaires antérieurs. Le présent règlement sera rétroactif et applicable au 1^{er} janvier 2013, selon les modalités de la loi.

Gary Lachapelle
Maire

Yvon Blanchard
Sec.-trés.-directeur général

2013-02-044 Abroger la résolution N° 2009-06-242 concernant le vote par correspondance

Considérant que le conseil municipal ne souhaite plus tenir un vote par correspondance pour l'élection 2013 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Leblanc et il est résolu d'abroger la résolution numéro 2009-06-242 concernant le vote par correspondance et d'aviser le Directeur général des élections, le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-045 Ministère des Transports du Québec - Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal 2012 – 2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Loyer et il est résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Dubeau pour un montant subventionné de 40 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Dubeau dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-046 Lettre d'entente entre la Municipalité de Lac-Sainte-Marie et Consultation JPierre Carrière Inc.

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de retenir les services de la Firme Consultations JPierre Carrière Inc., à titre d'expert-conseil de la conservation des documents et le maintien du programme de gestion documentaire.

Que Monsieur le directeur général Yvon Blanchard soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie cette lettre d'entente.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-047 Entente relative de fourniture mutuelle de service en matière de protection contre l'incendie entre la Municipalité de Lac-Sainte-Marie et la Municipalité de Kazabazua

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Loyer et il est résolu d'accepter l'entente relative de fourniture mutuelle de service en matière de protection contre l'incendie avec la Municipalité de Kazabazua.

Que Monsieur le maire Gary Lachapelle ainsi que Monsieur le directeur général Yvon Blanchard soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-048 Intervention sur le moteur de la pompe à la station de traitement de l'eau potable dans le secteur de Mont Ste-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de retenir la proposition du fournisseur Dacier Querry Électriques Inc., pour le remplacement des roulements et la vérification des enroutements sur la pompe de 30 HP à la station de captage d'eau

potable au montant de 7 785\$.35, incluant les frais inhérents, plus les taxes applicables.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussignée Madame la conseillère Françoise Lafrenière au siège #4 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un règlement intitulé «*Règlement déterminant la tarification de base pour les services d'aqueduc, d'égout et pluvial*» affectant le secteur Mont Ste-Marie sera déposé pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

Une dispense de lecture est accordée.

Françoise Lafrenière
Conseillère
Siège #4

2013-02-049 Promotion publicitaire offerte par la Radio CHGA

Considérant que pour l'exercice financier 2013 le conseil municipal a adopté un budget déficit zéro et pour y parvenir a dû couper dans plusieurs postes budgétaires, incluant le poste budgétaire affecté à la promotion de la radio communautaire CHGA;

Considérant que le conseil municipal reconnaît l'économie de cette promotion publicitaire pour l'ensemble des municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, mais doit garder le cap sur son déficit zéro pour l'année 2013;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Leblanc et il est résolu d'informer la radio communautaire CHGA que la municipalité de Lac-Sainte-Marie ne participera pas en 2013 à cette promotion publicitaire pour des raisons de compressions budgétaires.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-02-050 Adjudication de la proposition de la Firme de consultants Plania concernant l'élaboration d'une Politique familiale pour la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Considérant que la Firme de consultants Plania étant déjà au service de la municipalité pour l'élaboration du Plan d'action en développement durable « PADD », la municipalité n'a pas procédé par appel d'offres pour recevoir une proposition ;

Considérant que la proposition des consultants tient compte d'une part des contenus obligatoires d'une politique familiale municipale tels que définis par le Ministère de la famille et des Aînés et d'autres parts tiennent compte des travaux déjà réalisés dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action en développement durable « PADD » ;

Considérant que cette proposition prend en compte toutes les familles incluant les familles composées d'un ou plusieurs aînés et devra faire l'objet d'un document distinct du PADD afin de répondre aux exigences du Programme ;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de retenir la proposition de la Firme de consultants Plania au montant de 5 000\$, plus les taxes applicables, pour l'élaboration d'une politique familiale conformément aux exigences de la convention d'aide financière convenue entre le Ministère de la Famille et la Municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Que Monsieur le maire Gary Lachapelle ainsi que Monsieur le directeur général Yvon Blanchard soient autorisés à signer l'entente de service avec

la Firme Plania pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-051 Protocole d'entente - Projet « Sentier non motorisé à Mont Ste-marie » PMVRMF / Volet II / 2012 – 2013 - Rapport intérimaire d'activités du Promoteur

Considérant que, compte tenu de l'arrivée de l'hiver, le projet n'a pu être complété dans son ensemble

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir un report de la date de fin du projet afin que la construction des sentiers puisse se poursuivre au printemps ;

Considérant que l'écart entre les coûts réels et les coûts prévus s'explique par l'arrêt des travaux durant les mois d'hiver ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le maire Gary Lachapelle et il est résolu de demander à la MRC Vallée-de-la-Gatineau un report de la date de fin du projet jusqu'au 8 juin 2013 pour permettre la réalisation de tous les travaux prévus au projet.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-02-052 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de clore la séance ordinaire étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 20h20.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gary Lachapelle
Maire

Yvon Blanchard
Directeur général/Secrétaire-
Trésorier